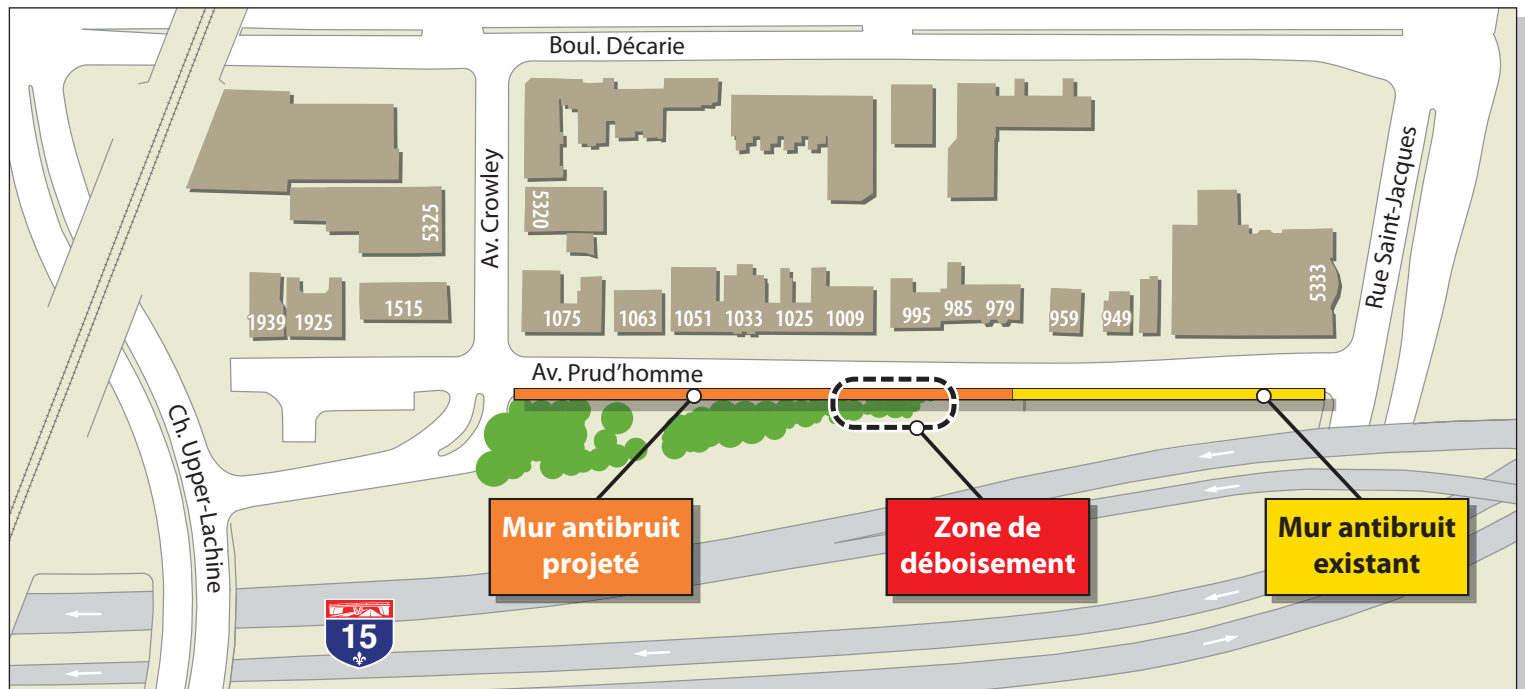


## CONSULTATION – PROLONGEMENT DU MUR ANTIBRUIT

Afin de diminuer les inconvénients pour les citoyens habitant à proximité de la zone de chantier du projet Turcot, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports propose de prolonger le mur antibruit temporaire en place sur une portion de l'avenue Prud'homme, jusqu'à l'avenue Crowley. À noter que des travaux seront réalisés dans le secteur de l'autoroute 15 jusqu'en 2020. **L'installation d'un mur antibruit temporaire permettra de diminuer de 5 à 10 décibels les niveaux sonores. Une réduction de 10 décibels diminue de moitié le bruit perçu.** À noter que quelques arbres devront être coupés pour permettre l'installation du mur. Ils seront replantés lorsque le mur sera retiré.

En tant que résidents du secteur, **nous souhaitons connaître votre opinion** sur le prolongement de ce mur afin d'orienter la décision.



## FAITES-NOUS CONNAÎTRE VOTRE OPINION D'ICI LE 31 OCTOBRE

Souhaitez-vous que le mur antibruit soit prolongé ?

Avez-vous des commentaires ?

- ➔ Par courriel en indiquant l'adresse de votre domicile : [turcot.commentaires@transportsgouv.qc.ca](mailto:turcot.commentaires@transportsgouv.qc.ca)
- ➔ Par téléphone : 514 873-1372

Pour plus d'information :

-  @MTQ\_Turcot
- [www.turcot.gouv.qc.ca](http://www.turcot.gouv.qc.ca)